

Prix de thèse du GRIDAUH

2^{ème} édition

Paris, le 21 octobre 2014

Cher(e) collègue, Madame, Monsieur,

Depuis 1990, l'Association française de droit de l'urbanisme (AFDRU) et la Société française pour le droit de l'environnement (SFDE) décernaient tous les deux ans un prix de thèse. Le GRIDAUH (Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat) s'était associé à cette initiative depuis 2007.

Le GRIDAUH assure exclusivement depuis 2011 l'organisation du prix.

Le prix est destiné à récompenser, dans les domaines scientifiques couverts par le GRIDAUH, les auteurs des meilleures thèses en langue française soutenues en droit (administratif, constitutionnel, européen), science administrative et science politique, dans les secteurs de **l'urbanisme**, du **domaine et des travaux publics**, de **l'expropriation**, du **développement durable**, de **l'habitat**, de **la politique de la ville** et de **l'aménagement du territoire**. Il comprend un premier, un second et un troisième prix.

Les thèses primées pourront ensuite être accueillies le cas échéant dans la collection *Bibliothèque de droit de l'urbanisme et de l'environnement* créée à la LGDJ.

J'ai le plaisir de vous transmettre sous ce pli une documentation complète relative à l'attribution du prix.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner une diffusion aussi large que possible à ce prix, et en particulier de placer l'affiche ci-jointe sur les panneaux d'information.

En vous remerciant pour votre concours, je vous prie de croire, Cher(e) collègue, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le secrétaire du prix,

François PRIET